

Relation Publique

7/9/84

58 01/15.00/R

▷ *DGJ (TOUS)*
Dir PLAN

Monsieur le Secrétaire Général du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement
K I G A L I

Monsieur le Président du Conseil
National pour le Développement
K I G A L I

Monsieur le Ministre (TOUS)
K I G A L I

Objet: Visites aux
gorilles de
montagne.

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Le projet "Gorilles de Montagne" au
Parc National des Volcans connaît un tel succès que l'Office
Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux ne parvient plus à
satisfaire toutes les demandes, tant en provenance de l'extérieur
que du pays même. Cette situation est tout à fait satisfaisante
pour l'Office.

Toutefois des difficultés surgissent
lorsque, sans consultation préalable des services de l'Office,
certains organes de l'Etat ou certains départements ministériels
programment des visites aux gorilles de montagne pour des hôtes
officiels.

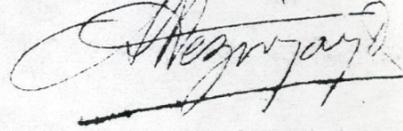
Dans ces conditions l'Office est obligé
d'annuler certaines réservations déjà payées en évoquant la
raison d'état.

Comme la visite au Parc National des
Volcans constitue souvent pour le touriste étranger l'un des prin-
cipaux objectifs du circuit qu'il a emprunté, toute annulation de
dernière minute tend à altérer l'image de marque du tourisme
rwandais dans le milieu des opérateurs touristiques internationaux.

Pour résoudre ce problème, il vous est demandé de bien vouloir associer le Directeur de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux à l'élaboration des programmes de séjour des personnalités et des hôtes de marque en visite au Rwanda au cas où ceux-ci auraient manifesté le souhait de se rendre au Parc National des Volcans.

Copie pour information à:
- Monsieur le Directeur de
l'Office du Tourisme et
des Parcs Nationaux
K. I G A L I

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAYO, Siméon.



REPUBLIQUE RWANDAISE



Office National de la Population
(ONAPO)
B.P. 914 KIGALI

Kigali, le 21 JAN 1987

N° 17.03/038 /0140/87

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I.

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Atelier de travail sur
l'évaluation et la
programmation des activités
de l'ONAPO avec les mou-
vements des jeunes.

A traiter par

Date entrée : 22/01/87

N° Classement : 05-62/15.04

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de ses activités de sensibili-
sation de toutes les couches de la population rwandaise aux problèmes socio-
démographiques, l'Office National de la Population (ONAPO) en collaboration
avec la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) a sensibilisé au cours de l'année
1986 la jeunesse chrétienne à la parenté responsable.

Et dans la poursuite de son programme d'infor-
mation des jeunes auxdits problèmes, l'Office National de la Population
organise du 2^e au 4 février 1987, dans les locaux de son centre de Formation
à Kicukiro, un atelier d'évaluation des activités réalisées avec les res-
ponsables de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) et étudiera les modalités
de les étendre dans d'autres mouvements des jeunes tels que les mouvements
Xaveri, JOC, Scout

Pour que les objectifs de l'atelier décrits
dans le document ci-annexé puissent être atteints, certains exposés seront
nécessaires notamment celui relatif à la jeunesse.

Je vous demanderais de bien vouloir libérer un
agent de votre département afin qu'il puisse donner une conférence sur les
problèmes de la jeunesse rwandaise et les solutions proposées pour les résoudre
le 2 février 1987 de 14 heures à 16 heures.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération distinguée.

La Directrice de l'Office National
de la Population
Mme HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence



REPUBLIQUE RWANDAISE
OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION
" O N A P O "
B.P. 914 KIGALI

A t e l i e r d e T r a v a i l

s u r

l'évaluation et la Programmation

des activités de l'Office National de la Population

et les Mouvements des Jeunes

Du 02 au 04 Février 1987

ATELIER DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION DES
ACTIVITES DE L'OFFICE NATIONAL DE LA
POPULATION ET LES MOUVEMENTS DES JEUNES

1. INTRODUCTION

L'un des objectifs de l'Office National de la Population est de sensibiliser toutes les couches de la population aux problèmes socio-démographiques du pays par un programme d'information. Education-Communication en respectant la personne humaine, sa liberté et ses convictions morales et religieuses.

Dans un premier temps, l'ONAPO a sensibilisé les représentants des différents ministères et services publics et privés aux problèmes socio-démographiques et à la parenté responsable. Il a également sensibilisé les autorités préfectorales ainsi que les chefs des services oeuvrant au niveau préfectoral et communal. Dans la poursuite de son programme d'éducation de la masse, l'Office National de la Population va intégrer ses activités dans les C.C.D.F.P. dès 1987, intégration qui permettra de sensibiliser la population par le biais des chefs d'équipes des différents groupes de la population à savoir :

les hommes, les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles. Et en 1986, l'Office National de la Population a eu l'occasion de rencontrer ce dernier groupe des jeunes par l'intermédiaire du mouvement de la jeunesse agricole catholique (JAC).

En considérant qu'ils sont le Rwanda de demain, qu'ils vivent aujourd'hui plus qu'avant les problèmes de surpopulation, qu'ils sont les plus disposés à participer activement à la résolution du problème de déséquilibre population. Ressources, l'Office National de la Population en collaboration avec la JAC a sensibilisé la jeunesse catholique à la parenté responsable.

Au cours de cet atelier nous allons évaluer les activités réalisées par l'Office National de la Population-JAC et étudier les modalités de les étendre dans les autres mouvements des jeunes (xaveri, JOC, SECA, Scout) , ainsi que dans d'autres préfectures du pays.

.. /

LISTE DES PARTICIPANTS

1e jour	2e jour	3e jour
	17h - 18h Moyens de collaborer avec les diocèses non touchés Butare-Gikongoro-Kigali Gitarama Représentant Légal de la JAC. NSENGIYUMVA Elenthere	16h - 17h : Clôture

14. Dr. Hozar, Directeur du Centre médico-social de Gikondo
et Directeur du service national de l'action familiale (SNAF)
15. Madame MUKABANO Emma - Marie, Formatrice du SNAF
16. Soeur Elisabeth, Responsable du SNAF au Centre médico-social
de Gikondo.
10 Médecins délégués de l'ONAF.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ATELIER

- Faire comprendre aux participants la nécessité de sensibiliser les jeunes au problème de déséquilibre Population - ressources du Rwanda et à la parenté responsable.
- Evaluer les activités réalisées par l'Office National de la Population et la JAC en 1986.
- Etudier les modalités d'étendre ses activités dans d'autres mouvements des jeunes et d'autres préfectures du pays.

3. CALENDRIER DES ACTIVITES

1e Jour	2e Jour	3e Jour
9h - 10h Ouverture 10h - 12h : Programme ONAPO et Parenté responsable + Activités en faveur des jeunes Dr. HAKIZIMANA Evariste	8h - 10h Programme du SNAF et ses activités en faveur des jeunes	8h - 12 h : Travaux de groupes : - Programmation des activités ONAPO - JAC pour l'année 1987 Dr. BINYANGE Martin
14h - 16h : Problèmes de la Jeunesse Rwandaise Directeur Général MIJEUCOOP	Présentation et Evaluation régionales des activités JAC - ONAPO Dr Binyange Martin 10h - 12h - Diocèses Nyundo et Ruhengeri	- Présentation des activités des mouvements JOC, Xaveri et Moyens d'intégrer les activités de formation - sensibilisation dans ces mouvements. MBONIGABA J. Damascène HAKIRUWIZERA Célestin
16h - 18h Jeunesse Chrétienne Catholique Abbé Gabriël Maindron	14h - 16h Diocèses Kibungu et Rujumba 16h - 17h Diocèse Cyangugu	14h - 16h Synthèse des stratégies d'intégration des activités de Formation - sensibilisation de l'ONAPO dans les mouvements des jeunes. MBONIGABA J. Damascène.

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Abbé Gabriël Maindron, Aumônier National de la JAC
 2. Abbé SEMBAGARE Jérôme, Aumônier de la JAC Ruhengeri.
 3. Abbé NKILIYEHE Christian, Aumônier de la JAC BYUMBA
 4. Abbé NDANGAMIRA, Paroisse NYUNDO
 5. Abbé GAKUMBA J. Baptiste de la JAC CYANGUGU.
 6. NSENGIYUMVA Eleuthère, JAC NYUNDO.
 7. RWASAMANZI Christophe, JAC RUHENGARI
 8. NYIRAHONORA Théophile, JAC NYUNDO
 9. Abbé NSENGIYUMVA Vincent, Aumônier JAC KIBUNGO
 10. KAKUZE Odette, Représentant du mouvement JOC
 11. NTABARESHYA Léopold, Représentant du mouvement Xaveri.
 12. Représentant du mouvement Scout
 13. Représentant de l'Action Sociale Urbaine

 14. Dr. Hozer, Directeur du Centre médico-social de Gikondo
et Directeur du service national de l'action familiale (SNAF)
 15. Mademoiselle NYIRABUKEYE Thérèse, Coordinatrice du SNAF.
 16. Madame MUKAKABANO Emma - Marie, Formatrice du SNAF
 17. Soeur Elisabeth, Responsable du SNAF au Centre médico-social
de Gikondo.
- 10 Médecins délégués de l'ONAPO.

ENCADREMENT DES ACTIVITES

1. Docteur HAKIZIMANA Evariste, Chef de services études et Programmes à l'ONAPO; Supervision générale
2. Abbé Gabriël MAINDRON, Aumônier National de la JAC
3. Docteur BINYANGE Martin, Délégué de l'ONAPO GISENYI
4. MBONIGABA Jean Damascène, Agent de l'ONAPO KIGALI
5. HAKIRIZERA Célestin, Agent de l'ONAPO KIGALI.

RAPPORTEURS

1. Madame NYIRAKAMANA Spéciose, Agent de l'ONAPO KIGALI
2. 1 agent de la Documentation ONAPO KIGALI

DACTYLOGRAPHIE

1 agent de l'ONAPO KIGALI

CHAUFFEURS

ONAPO KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION
"O N A P O"
B.P. 914 KIGALI
--O--

Kigali, le 22 septembre 1986

N°17.01/658 /010/86

Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI

Objet: Transmission Projet du Compte-
rendu de la réunion du C.A.
du 19 août 1986.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
le projet de Compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil d'Adminis-
tration de l'Office National de la Population, tenue en date du 19 août
1986.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de l'Office National
de la Population
Mme HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence



C.P.I.à:

- Membre du Conseil d'Administration
de l'ONAPO (TOUS)
- Monsieur le Commissaire du Gouvernement
auprès de l'ONAPO KIGALI
- Monsieur le Commissaire aux Comptes
auprès de l'ONAPO (TOUS)

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 AOUT 1986

I. PRESENCES

Membres présents: Dr. BIZIMUNGU Casimir, Président du Conseil
Mme MUKAYIRANGA Landrada, Membre
Mme MUKARWEGO Séraphine, Membre
Mme MUKANKUSI Verene, Membre
Dr. MUKANTABANA Spéciose, Membre
Mr. TWAGIRAMUTARA Pancrace, Membre
Mr. MUNYAMBARAGA Narcisse, Membre
Mr. NIYIBIZI Silas, Membre
Mr. NKUSI Juvénal, Membre

Membres empêchés et excusés: Mr. BALIYANGA Sylvestre, Membre
Mr. BALINDA Jean Bosco, Membre

Membres absents: Dr. KAYIHIGI Joseph, Membre
Mr. MURAYI NDUHIRA, Membre

Etaient également présents Madame HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence, Directrice de l'Office National de la Population (ONAPO) et le Docteur KANYAMUPIRA Jean Baptiste, Commissaire du Gouvernement auprès de l'ONAPO.

II. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion a débuté ses travaux à 10 heures. Le Président du Conseil d'Administration, en ouvrant la séance, a salué les membres présents en leur souhaitant un travail fructueux. Il a ensuite souligné qu'il serait utile d'examiner l'exécution des résolutions prises lors de la réunion précédente puisque le Conseil n'a pas pu se réunir au cours du 2ème trimestre. Il a enfin invité les membres à expliciter le point "DIVERS" ainsi; l'ordre du jour adopté fut le suivant:

- 1° Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 1986
- 2° Etat d'exécution des décisions de la réunion du 27 février 1986
- 3° Examen du document élaboré par la Commission du Conseil d'Administration sur les nouvelles orientations de l'ONAPO
- 4° Prévisions budgétaires pour l'exercice 1987
- 5° Divers: - Quorum aux réunions du Conseil d'Administration
- Informations sur l'Association Rwandaise pour le Bien-Etre Familial (ARBF)
- Informations sur le Secrétariat National d'Action Familiale (SNAF).

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

3.1. Approbation du Compte rendu de la Réunion du 27 février 1986

Les membres du Conseil ont apporté quelques modifications au compte rendu de la réunion précédente. Ainsi, à la première page le Conseil a retenu la formulation suivante pour le titre: "Compte rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 27 février 1986".

A la 15ème ligne de la page 1, il a été retenu de préciser que les membres empêchés étaient aussi excusés.

Au 5ème paragraphe de la page 2, il a été retenu que "Le Conseil a constaté qu'il n'est pas juridiquement capable de revoir le Décret-loi".

Le 3ème paragraphe de la page 8 a été ainsi formulé: "Le rôle de la dite commission est ainsi défini:

- Envisager les mesures concrètes et efficaces pour le programme de l'ONAPO: - définir les objectifs à court, moyen et long terme en particulier proposer une taille familiale souhaitable en vue d'atteindre l'équilibre population-production;
- choisir les stratégies réalistes et déterminer les moyens à mettre en oeuvre.
- Emettre des propositions concernant la contraception chez les célibataires et étudier le problème de la polygamie et du concubinage;
- Proposer des solutions au problème de l'habitat;
- Déterminer une devise de l'ONAPO plus conforme à la situation actuelle.

Le premier paragraphe de la page 9 devant reprendre la liste des présences, a été reformulé comme suit: "Le Conseil d'Administration a repris ses travaux en date du 11 mars 1986 pour poursuivre les débats de la réunion du 27 février 1986".

Etaient présents:

Dr. BIZIMUNGU Casimir, Président du Conseil

Dr. MUKANTABANA Spéciose, Membre

Mme MUKANKUSI Verene, Membre

Mr. TWAGIRAMUTARA Pancrace, Membre

Mr. BALIYANGA Sylvestre, Membre

Mme MUKARWEGO Séraphine, Membre

Mr. BALINDA Jean Bosco, Membre

Mr. MUNYAMBARAGA Narcice, Membre

Mr. NKUSI Juvénal, Membre

Mr. MURAYI NDUHIRA, Membre

Membres empêchés et excusés: Mme MUKAYIRANGA Landrada, Membre
Dr. KAYIHIGI Joseph, Membre

Etait également présente Madame HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence, Directrice de l'Office National de la Population.

Sous réserve des modifications susmentionnées, le Conseil d'Administration a adopté le compte rendu de la réunion du 27 février 1986.

3.2. Etat d'exécution des résolutions et recommandations de la réunion du 27 février 1986

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de la mise en application des résolutions et recommandations suivantes prises lors de la réunion du 27 février 1986:

- 1° Mettre sur pied une Commission au sein du Conseil d'Administration dont le rôle est d'élaborer un programme opérationnel de l'ONAPO à court, moyen et long terme.
- 2° Inviter les Commissaires aux comptes à s'acquitter de leur devoir et dans les normes voulues par le Décret-loi n°03/81 du 16 janvier 1981, portant création de l'ONAPO.
- 3° Inviter les Préfets de Préfectures à examiner les modalités d'intégration des services de l'ONAPO dans tous les services préfectoraux.
- 4° Sensibiliser les autorités de tous les niveaux à prendre conscience de l'étendue du programme de l'ONAPO, cette sensibilisation permettra à ces autorités d'adopter des positions favorables à l'égard des politiques de population proposées par l'ONAPO et surtout d'allouer des ressources financières suffisantes afin que les activités programmées soient réalisées.
- 5° Porter à 18 mois la période au cours de laquelle un agent en stage peut continuer à percevoir son salaire.

Le bilan d'exécution de ces résolutions et recommandations se présente comme suit:

- Les démarches amorcées pour faire aboutir le dossier de révision de l'organigramme de l'ONAPO se poursuivent.
- L'enseigne lumineuse "ONAPO" à placer sur le nouvel Immeuble sera commandée dès que les moyens financiers le permettront. Elle devra être placée bien en vue. En attendant une grande affiche simple et provisoire a été commandée.
- La Commission devant proposer un programme opérationnel de l'ONAPO à court, moyen et long terme, a élaboré le document qui doit être examiné au cours de la présente séance.
- Le Président du Conseil a adressé aux Commissaires aux comptes une lettre en date du 17 mars 1986 qui a suscité deux réactions.

Premièrement, les Commissaires aux Comptes ont en date du 21 mai 1986, envoyé au Ministre des Finances et de l'Economie le Rapport attestant que la situation financière de l'ONAPO est exacte et sincère pour l'exercice 1985. Dans leur rapport, ils recommandent notamment:

a) Prévoir la construction d'un immeuble administratif de l'ONAPO vu l'importance des fonds affectés à la rubrique "loyers et charges locatives".

b) Les activités de l'ONAPO étant financées en grande partie par l'aide extérieure, il faudra prévoir les voies et moyens de prendre éventuellement la relève.

c) Chercher des fonds pour honorer les dépassements de l'ordre de 18 millions sur l'exercice 1985. Sur ce point, la Directrice de l'ONAPO a informé le Conseil que ce qui est considéré comme dépassement résulte, d'une part, dans le retard des transferts des fonds alloués à l'Office par l'USAID. Cette situation a été normalisée dès le début 1986. D'autre part, le Ministère des Finances et de l'Economie n'attribuant qu'un montant certain, il en découle des dépassements sur un poste au détriment d'un autre, ceci implique que certaines activités inscrites au programme sont partiellement exécutées ou même supprimées. La Directrice a ensuite souligné qu'il y a eu une fausse interprétation dans les termes et que, lors de la réunion des Commissaires aux Comptes et le service administratif et Financier de l'ONAPO, cette confusion pourra être levée et le terme "dépassement" pourra être remplacé par "factures impayées" ou par un autre terme plus adéquat. Sinon, le Conseil se verra obligé de faire officiellement ses observations sur ce rapport.

d) Respecter les normes d'austérité dans le recrutement du personnel vu qu'en 1985, le personnel a fort augmenté. A ce point, la Directrice a expliqué que cette expansion correspond à l'installation des bureaux régionaux de l'ONAPO dans toutes les préfectures du Pays.

Deuxièmement, les Commissaires aux Comptes ont donné leurs observations, en date du 30 mai 1986, sur la lettre leur adressée par le Président du Conseil d'Administration. Ils ont signalé que leur rapport ne doit pas être incorporé au rapport d'activités de l'Office, conformément aux dispositions du Décret-loi N°39/75 du 17 novembre 1986. Pour ce qui est du devoir qui leur incombe vis-à-vis de l'Office, ils ont spécifié: "Nous pensons avoir agi dans le respect des textes législatifs et nous nous engageons à poursuivre dans cette voie". Leur lettre souligne en outre qu'ils peuvent être invités pour consultation, mais sans aucune obligation, à assister à une réunion du Conseil.

- Il avait été en outre recommandé par le Conseil d'Administration que les préfets définissent les modalités d'intégration des services de l'ONAPO dans les services préfectoraux. Par la suite, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal a promis d'insérer le thème au programme de l'année et d'aviser l'ONAPO pour l'encadrement des débats.

- Les contacts de sensibilisation des autorités ont été entamés pour chaque département à part, suivant le genre de collaboration existant entre celui-ci et l'ONAPO, vu qu'il est impossible de réunir toutes les autorités en une séance de sensibilisation:

. Le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal a été contacté pour la définition de la collaboration dans le cadre des CCDFP et les modalités d'intégration des services de l'ONAPO dans les services préfectoraux;

. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ainsi que le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ont été invités à accorder respectivement un interview à publier dans notre revue "Imbonezamulyango". Il a été également demandé au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts de détacher un agronome expérimenté auprès de l'ONAPO en vue d'améliorer notre collaboration;

. Le Ministère des Finances et de l'Economie a été contacté dans le cadre des prévisions budgétaires;

. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle a été sensibilisé en vue de faciliter les recrutements du personnel pour le Centre de Formation de l'ONAPO, et du personnel spécialisé dans les domaines des statistiques, recherches et agronomie, recrutements autorisés par le Ministère des Finances et de l'Economie pour 1980

. Avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, il a été organisé conjointement des séminaires respectivement à l'intention des directeurs de l'enseignement secondaire et Inspecteurs d'arrondissements et à l'intention des cadres chargés des programmes scolaires au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;

. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été contacté dans le cadre de la conférence donnée par l'ONAPO sur les résultats de l'Enquête Nationale sur la Fécondité ainsi que dans le cadre de la collaboration avec l'Université Nationale du Rwanda.

Cependant, le Conseil d'Administration aurait souhaité qu'il soit tenue une séance spéciale au Conseil du Gouvernement et au Comité Central du M R N D sur les problèmes de population. Le Conseil souhaiterait aussi qu'une année soit consacrée à la lutte contre la Malnutrition conséquence du déséquilibre population-production.

.../...

La pratique des méthodes de contraception irréversibles a encore retenu l'attention des membres du Conseil d'Administration. En effet, l'on se souvient que par la lettre n°17/01/SAP/1.3.3/86 du 2 janvier 1986 Le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales a réhabilité l'utilisation des ceolioscopies. Comme cela n'implique pas nécessairement l'usage des ceolioscopies dans la contraception, les médecins rwandais restent inquiets quant à la pratique des méthodes irréversibles. Le Conseil a décidé de soumettre au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales un projet de lettre-circulaire qui stipulerait que hormis l'avortement, aucune méthode de contraception n'a été interdite au Rwanda. Cette lettre-circulaire serait adressée à toutes les formations médicales du pays.

3.3. Examen du document élaboré par la Commission

Le Président de la Commission a d'abord signalé au Conseil d'Administration que ladite Commission ne s'est pas réunie faute de moyens pratiques, cependant il a dû travailler en sous-commission qui se limite à sa propre personne. Sur ce, le document qu'il a présenté a été pris comme document de travail de la Commission. En effet, il semble incomplet. En plus son élaboration ne s'est pas conformée aux conditions prévues lors de la création de ladite commission surtout que la sous-commission n'avait pas été envisagée par le Conseil d'Administration.

Il a été décidé de renforcer la Commission en insistant sur la collaboration avec la Direction de l'ONAPO, afin qu'il soit élaboré un document complet fin octobre 1986. La nouvelle Commission a été composée de:

Mr. NIYIBIZI Silas, Président de la Commission
Dr. KANYAMUPIRA Jean Baptiste, Membre
Mme La Directrice de l'ONAPO, Membre
Mme MUKAYIRANGA Landrada, Membre
Mr. MUNYAMBARAGA Narcisse, Membre

La Direction de l'ONAPO mettra à la disposition de la Commission la documentation nécessaire et facilitera les rencontres de travail. Il importe de rappeler que la Commission devra déterminer de nouvelles orientations de l'Office axées sur les points suivants:

- Envisager les mesures concrètes et efficaces pour le programme de l'ONAPO: . définir les objectifs à court, moyen et long terme, particulièrement proposer une taille familiale souhaitable en vue d'atteindre l'équilibre population - production;
- . choisir les stratégies réalistes et déterminer les moyens à mettre en oeuvre;
- Emettre des propositions concernant la contraception chez les célibataires et étudier le problème de la polygamie et du concubinage.
- Proposer des solutions au problème de l'habitat
- Déterminer une devise de l'ONAPO plus conforme à la situation actuelle.

3.4. Prévisions budgétaires exercice 1987

L'on se rappellera que le Conseil d'Administration n'a pu se réunir au cours du 2ème trimestre 1986. La Directrice de l'ONAPO a expliqué que ces prévisions ont dû être acheminées au Ministère des Finances et de l'Economie dans les délais exigés soit le 30 juin 1986, alors qu'elles n'avaient pas pu être approuvées par le Conseil.

Le Conseil a donc pris connaissance du document et a décidé qu'il examinera ultérieurement la répartition du forfait que le Ministère des Finances et de l'Economie aura alloué à l'Office. Il a en outre pris connaissance des directives sur l'élaboration du budget transmises par le Ministère des Finances et de l'Economie par sa lettre n°1540/IGF.07.4/P du 12 juin 1986 adressée au Président du Conseil d'Administration.

IV. DIVERS

a) Quorum aux réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration avait demandé de réduire le quorum à la majorité simple au lieu de plus de 3/4 des membres. Cependant, le Conseil du Gouvernement a rejeté cette proposition de réduire le quorum en précisant que les membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas en mesure de participer régulièrement aux réunions devraient démissionner et être remplacés.

b) Informations sur l'Association Rwandaise

Pour le Bien-Etre Familial

L'Association Rwandaise pour le Bien-Etre Familial (ARBEF) est une association de Planification Familiale récemment créée par 31 membres fondateurs. Cette association travaille à titre privé. Elle est prête à accueillir toute personne physique ou morale qui le demande. Comme l'ARBEF est encore au stade embryonnaire, elle vient de soumettre au Ministère de la Justice ses statuts en vue d'obtenir une personnalité juridique. L'ARBEF, association privée, entend travailler en harmonie et en complémentarité avec l'ONAPO, qui lui, est un organisme créé par l'Etat. Il importe de signaler que le Président du Conseil d'Administration, Docteur BIZIMUNGU, est l'un des membres fondateurs de cette association. Elle vient d'acquiescer le soutien de l'IPPF qui l'assistera à partir de 1987.

c) Service National d'Action Familiale

L'on se souvient que le Service National d'Action Familiale est un service créé par l'Eglise Catholique en vue de la promotion des méthodes de PF Naturelles. La nouvelle information est en relation avec la commission mixte MINISAPASO-ONAPO-Eglise Catholique qui vient de sortir un document de projet définissant le domaine d'action du SNAF. Le document devra être approuvé par le MINISAPASO et la Conférence Episcopale du Rwanda.

Après cette information sur ces deux associations, le Conseil d'Administration a émis le souhait qu'il soit établi une convention comme quoi toute association de PF doit travailler en conformité avec les objectifs de l'ONAPO, convention qui devrait être signée avant la phase opérationnelle de l'association concernée.

Le Conseil a enfin souhaité que le MINISAPASO organise une table ronde regroupant les Evêques de l'Eglise Catholique et l'ONAPO afin de tirer au clair la collaboration entre le SNAF et l'ONAPO.

..../....

Enfin, avant de clôturer la réunion la Directrice de l'ONAPO a informé les membres du Conseil d'Administration de la visite que la délégation de la Commission Nationale de Planification Familiale de la République Populaire de Chine effectuera au Rwanda du 23 au 30 septembre 1986. Cette visite fait suite à celle que l'ONAPO a effectuée en Chine au mois de novembre 1985. L'ONAPO devra faire le nécessaire pour que le séjour de la délégation chinoise se déroule dans les meilleures conditions possibles.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Lors des travaux, le conseil d'Administration a émis les recommandations et résolutions, reprises ci-dessous :

- 1° Qu'il soit proposé au Conseil du Gouvernement et aux Membres du Comité Central du MRND un débat sur les problèmes de population
- 2° Qu'il soit proposé qu'une année soit consacrée au thème "Lutte contre la malnutrition conséquence du déséquilibre population - production.
- 3° Soumettre un projet de lettre-circulaire au MINISAPASO explicitant que, sauf l'avortement, aucune autre méthode de contraception n'est interdite au Rwanda.
- 4° Elaboration d'un projet de convention devant être signée par toute Association de Planification Familiale établie au Rwanda ayant sa phase opérationnelle.
- 5° L'ONAPO prendra les mesures nécessaires pour rendre le séjour de la délégation chinoise du 23 au 30 septembre 1986 des plus agréables.

Le Président a remercié les membres de Conseil d'Administration de leur participation active et a clos les travaux de la séance à 17h30'.

Fait à Kigali, le 2 septembre 1986

La Directrice de l'Office
National de la Population
Mme HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence



Le Président du Conseil
d'Administration
Dr BIZIMUNGU Casimir



REPUELIQUE RWANDAISE
OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION

"O N A P O"

B.P. 914 KIGALI

--o--

IBIBAZO BIKUNDA KUBAZWA ABAKANGURAMBAGA BA ONAPO

NOVEMBRE 1985

1. Kuki Leta idateganya umubare ntarengwa w'abana buli mulyango ugomba kubyara ?
2. Ikibazo cy'ubutaka ni kimwe mu ngaruka ziterwa n'ubwiyongere kuki Leta yifatira aheza (ahera) ikahashyira ibikorwa byayo, umuturage azahinga he ?
3. Iyo murebye, ali abatuye mu cyaro, ali n'abatuye mu muji, ababyara cyane ni abahe ?
4. Ni izihe mpamvu zituma twiyongera cyane ?
5. Umukobwa ubyaliye kwa se, abana baba abandi ?
6. Hali uwatubwiye ko umwana wize agafata impamyabushobozi imuhesha umushahara aba abonye umunani we ?
7. Ko ino dutuye muli peyizana, kandi hakaba hali amabwiliza ko isamburu izaragwa umwana umwe, ubwo bizagenda bite ku bandi bana ?
8. Iyo muvuga ngo tubyare abo dushoboye kurera, ubwo abafite ibintu byinshi ni bo bazabyara abana benshi ?
9. Ko abakize bashukisha abakennye udufaranga bakagura udusambu twabo ONAPO ibivugaho iki ?
10. Ese ko mu Rwanda hali abafite amasambu manini, abandi nta na busa, Leta ntabwo iteganya kugabanya ayo masambu ku bulyo bose balinganira kandi bagatuzwa mu nsisiro ?
11. Ikibazo cyo kwimukira mu bindi bihugu kigeze he ? Ese batwemerera ko twakomeza tukaba abanyarwanda ?
12. Kuki ONAPO itasaba inzego zibishinzwe ko abaturage bagumana ubuhinzi (amasambu) naho abakungu kimwe n'abakozi bagatungwa n'amafaranga ?
13. Kugira ngo umusaruro wiyongere nta kuntu habaho ubundi bulyo bwo kugena umutungo w'Igihugu (le Socialisme) ?
14. Kuki mu Rwanda batareka abantu barangije amashuri ngo bajye kwishakira akazi mu bindi bihugu, ko mu Gihugu hagati kaba karabuze ?
15. Kwongera umusaruro na ONAPO byakorana bite kugira ngo abanyarwanda bazashobore kubaho mu w'i 2000 ?
16. Nk'ahatuwe cyane bashobora kwongera umusaruro bate ?
17. Bitewe no kubura kw'amasambu n'imilimo, kuki batareka abaturage ngo biyimukire uko bashakira bajya mu mahanga ?
18. Kuki nta myaka yateganywa yo gushakana ko byakoroshya imbyaro ziyongera ku bashakana bakili bato ?
19. ONAPO ivuga ko kwongera umusaruro no kutabyara indahekana, aliko mu byo ikora ntiyibande kuli iliya ntego ya mbere. Twiyongeraho 3,7%, ONAPO izabihagaliye lyali ko ari byo ishinzwe ?
20. Ntimwadusobanulira ubulyo umuntu yakoresha ngo abyare ibitsina byombi (igitsina umuntu yifuza) ?
21. Ko havugwa byinshi ku binini nko gutumba no kwongera ibiro, mubivuga ho iki ?
22. ONAPO ifasha ite abatarashoboye kubona imbyaro ?
23. Haba hali ubulyo bwa Kinyarwanda (gihanga) bwo kulinganiza imbyaro ?
24. Inyigisho zo gufata neza ubuzima ngo zizatungwa no mu mashuri, zizatungilira mu yihe myaka ?
25. Ese ONAPO iteganya guhugura ababyeyi n'ababyaliza mu giturage ?
26. Ni izihe ndwara umubyeyi ashobora kwanduza umwana atwite mu gihe azirwaye ?
27. Ko abaganga ali bake, ubwo hazaboneka abo kwita ku babyeyi mu bulyo bwo kwilinda kubyara indahekana ?
28. Ubulyo bwo kulinganiza imbyaro buzakomeza gutangirwa ubuntu ?
29. Kuki umuntu ubishakira atakwemererwa gufunga burundu ko aba atagishakira abandi bana ?
30. Umuntu abyaye abana bake, hanyuma bakaza gupfa bose kandi yakoreshaga ubulyo bumubuza kubwira vabigenze ate ?

53. ONAPO yiyemeje kwiga ibibazo by'ubwiyongere bw'abaturage butajyany n'ubw'umusaruro no kukibonera umuti yali yabanje kubona neza ko ibyo yiyemeje bishoboka dukurikije umuco w'umunyarwanda n'ubulyo bwe bwo gutekereza ?
54. Mumaze kumvisha abaturage ikibazo cy'ubwiyongere bwabo butajyanye n'ubw'umusaruro n'ingaruka zacyo zose ntabwo mwakoresha ubulyo bwo kwilinda kubyara indahekana mukulikije uko buli wese areshya ?
55. Muzahugura abaturage ku bibazo bituruka ku bwiyongere bwabo kugeza lyali ?
56. - Ntabwo mwagombye kwivuna kuko abana dufite tugishoboye kubarera uzabona rero bitakimushobokeye azarekeraho;
- Imfashanyo duhabwa ntizajya muyindi mishinga nko guhinga igishar cya NYABARONGO aho kuyamalira mu bintu bishobora kwikora;
- Abaganga ni bake ku bulyo badakulikirana abakoresha ibinini cyangwa inshinge.
57. Hashize imyaka 50 abanyarwanda biga gusoma no kwandika aliko kugeza n'ubu ntibiragerwaho. ONAPO yo itangiye ejo bundi idafite n'abakangurambaga bahagije iteganya ite kugera kubyo yiyemeje. Yaba se itwizeza ibitangaza ?
58. icyo ONAPO yifuza si uko bucya bose bakoresheje ibinini cyangwa inshinge. icya mbere ni ukurera umuco w'umunyarwanda. Mugeze he uburezi bwo mu cyaro aho imbaga nyamwinshi itazi gusoma no kwandika igandiye?
59. Dukulikihe ubwiyongere kuli iki gihe, duteganya ko muw' i 2000 zuzaba tuli miliyoni 10 kandi ubu tuli miliyoni 6 zirenga ntibagiwe na are 24 umuturage afite. Ubwo turateganya muw' i 2000 ko umuturage azaba afite are 10. Aho tuyajya rero ntihoroshye ni nayo mpamvu ONAPO aliho. Aliko se aho ntitubeshya iyo ivuga ngo TWIYONGERE TWONGERA UMUSARURO kandi ndeba umushahara mpembwa utampagije n'umugore wanjye. Nimbabyara se nashobora kurera abana bangaha nkulikije na ziliya are naba mfite ? Ko nililira nifite! nk'umukobwa utwara inda y'indaro umwana yavuka ise ntamwiteho ONAPO nta kuntu yabafasha ?
60. U RWANDA ntirubaye urwa mbere mu gufate ibyemezo ku kibazo cy'ubwiyongere bw'abaturage. Mu byemezo mufata n'ubushakashatsi mukora hali ibyo muteganya kugeraho mu gihe gito, mu gihe kilinganiye cyangwa ikirekire (imyaka 50) aho kugenda goyigoyi nk'uko mubikora kandi hali abagabo bafite ibiro iruhande rw'abagore b'isezerano.
61. Duhereye ku ibarura rusange ly'abaturage lyabaye muw' i 1979 abaturage bariyongera cyane. Aho ONAPO ishingwiye se baba baragabanutse ?
62. ONAPO n'amadini byumvikana ku buryo bwose bukoreshwa mu kwilinda kubyara indahekana ? haba hali ubulyo ONAPO yemera n'ubwo itemera ?
63. Ninde waba yaremeye kumugaragarar ubulyo bwo kwirinda kubyara indahekana mukoresha mu idini lya GISILAMU ?
64. Mutubwira ko mubyo ONAPO ikora byose yita ku muco nyarwanda dusanzwe dufite. Kandi kera hali ubulyo bwinshi bwatumaga abagore batabyara muli bwo navuga nko kumanikira umukobwa. Impuguke zanyu zasanze ubwo bulyo bwo ntacyo bwatumalira mu kwilinda kubyara indahekana ?

.../...

- 65. Kuba hagomba kubaho "Paternité responsable" ndetse no kujya inama n'uwo mwashakanye ni byiza kandi birashoboka. Ku byerekeye kwilinda kubyara indahekana hali ubulyo butanga icyizere gito n'ikinini. Turamutse twifuje kwilinda kubyara indahekana twakoresha ubwo butanga ikizere kinini alibwo bw'inshinge no kwifungisha burundu Kuki leta y'u Rwanda itemera ubwo kwifungisha kandi buli mu byabonera umuti ikibazo cy'ubwiyongere bw'abaturage ?
- 66. Ibinini bafite ni iby'abashakanye. Nta kuntu mwashyiraho ubulyo bwihariwe n'abafite abagabo n'ubundi buhuriweho na bese. Ni ukuvuga abagore n'abakobwa kuko tugereraniye n'ibindi bihugu abakobwa bafata ibinini bituma badapama. Ibyo se bishobotse batangira kubinywa bafite imyaka ingahe ?
- 67. Ibinini mutanga bifite icyo bikora ku maraso nta ngaruka mbi bifite ku mashereka umwana yonka ?
- 68. Mu bindi bihugu byateye imbere mu majyambere biba bifite abaganga bazobereye mu gufasha ababyeyi kwilinda kubyara indahekana bakabasuzuma bihagije mbere yo kubagera ubulyo buhwaye n'umubili wabo. Ikindi kandi niwo mulimo bashinzwe gusa; ibyo digatuma iyo bakenewe baboneka. ONAPO yo yagera ite kubyo yiyemeje mu hige nta baganga nk'abo ifite ?
- 69. Muli abo bake ONAPO yifuza haramutse havutse ibimuga igihugu cyavanahe amaboko ?
- 70. Hali igihe ubyara igitsina kimwe ugakomeza kubyara wifuza kubona ibitsina byombi. ONAPO iramutse ibonye ubulyo umuntu yajya abyara igitsina yifuza yaba ibonye umwe mu miti y'ikibazo cy'ubwiyongere bw'abaturage. Hali ubushakashatsi bwaba bukorwa muli ubwo'ubulyo ?
- 71. Intego ya ONAPO ni TWIYONGERE TWONGERA UMUSARURO ni ukuvuga ko yita ku baturage no ku musaruro. Kuki rero tubona mubyo ikora n'ibyo ivuga yita ku baturage ntiyite no kubutaka ?
- 72. Kugirango abaturage bumve ko ari ngombwa ko tubyara bake, ONAPO ntiyagombye gutanga ibibembo ku batabyara benshi, igahana abarenza umubare yashyiraho (gusorera umwana urenze umubare) nk'uko bimeze mu bindi bihugu bimwe na bimwe ?
- 73. Isanduku y'ubwiteganyilize bw'abakozi yakorana ite na ONAPO ?
- 74. Mwali mukwiliye gushaka imiti cyane cyane iy'abagabo kuko mu gihe umugore atwite igihe cy'amezi 9 ntabundi bulyo bwo gutwita aba afite muli icyo gihe. Nyamara umugabo igihe cyose afite ububasha bwo gutera inda ?
- 75. Hali ubwo umunyarwandakazi afata ibinini cyangwa akiteza urushinge igihe kirekire abona ko umubare w'abana yifuza yawugezeho Mu gihe agize ibyago agatwita kandi adashoboye gukomeza gufata biliya binini nta kuntu leta yakwemera ubulyo bwo kuvanamo inda ?
- 76. Hali ikibazo cy'ifumbire mu kongera umusaruro dusanga hali byinshi bidahwitse. Nta kuntu leta yateganya gukoresha ifumbire iva ku bantu (AMABYI)
- 77. Intego zanyu zikubiye muli aya magambo: Kongera Umusaruro, Kulinganiza Imbyaro. Ibyo byose ndabona bidashoboka, nta butaka buhali, ikindi umunyarwanda utigeze amererwa neza, muzamwumvisha mute ko nabyara bake azamererwa neza. Ntazindi porogaramu muteganya uretse ibyo byamagambo gusa ?